

## Projet de Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 19 janvier 2023

Absents et excusés : Michelle DESMETTE, Claudy BILLOUEZ, Fabrice MORY et Michel MAHIEU

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur CHEVALIER est absent en début de séance.

### 1. Tutelle

Le Conseil communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé le 9 décembre 2022, les délibérations du Conseil communal du 27 octobre 2022 votant les règlements suivants :

- la redevance communale sur la délivrance de sacs poubelle ;
- la taxe sur l'enlèvement des immondices ;
- la taxe sur la force motrice (sur les moteurs fixes ou mobiles, quel que soit le fluide qui les actionne) ;
- la redevance sur la demande et la recherche de documents et/ou renseignements administratifs

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 2. Mandataires

- a) Suite à la désignation de Mélanie MORY comme Échevine, et David LELEU comme Conseiller communal, il y a lieu d'adapter le tableau des représentations. A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.
- b) Suite à la désignation de Mélanie MORY comme Échevine, et David LELEU comme Conseiller communal, il y a lieu d'adapter la composition des commissions du Conseil communal. A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

A la demande de Monsieur VINCENT, les documents modifiés seront transmis aux conseillers.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 3. Marché public

PAEDC - Déploiement d'infrastructures de recharge électrique – délégation à IDETA

La Région wallonne veut intensifier et accélérer l'implantation de bornes de recharge électrique en passant par des prestataires privés. Elle a demandé aux intercommunales, dans notre cas IDETA, de s'occuper du marché et des emplacements. Les emplacements ont été choisis en concertation avec la commune.

Suite à un courrier du Ministre HENRY, une nouvelle délégation, faisant suite à celle du Collège du mois d'août dernier, doit être faite par le Conseil communal pour permettre à IDETA de passer le marché.

Bien que la décision vienne du Ministre HENRY, Madame BOCQUET regrette que tous les villages (Calonne et Péronnes) n'en seront pas dotés. Pour Calonne, on parle d'une promiscuité avec une borne installée sur Chercq mais pour Péronnes ...

Madame BOCAGE précise que l'un des facteurs déterminant pour choisir un endroit est la proximité d'une cabine électrique ce qui pose problème sur Péronnes. On pourrait néanmoins envisager d'en installer une dans le futur parking de délestage. Pour Calonne, c'est effectivement lié à la présence d'une borne sur Chercq.

Monsieur VINCENT signale que, qu'on le veuille ou non, on devra passer à l'électrique en tout ou en partie d'ici 2035, ce qui semble utopiste tant d'un point de vue véhicule que du réseau. Par contre, au-delà des bornes, qu'est-il prévu dans une ville comme Antoing avec des immeubles à appartements. A-t-on déjà des instructions de la part de la Région Wallonne ?

Le Président précise qu'ORES intervient actuellement un peu partout dans l'entité pour faire passer ses câbles de 6.000 à 15.000 volts. Cela est fait pour que le réseau puisse répondre à cette future demande. Cette évolution permet de mieux équilibrer le réseau.

Monsieur VINCENT demande si des règles urbanistiques ont été établies. Va-t-on ainsi permettre qu'un câble électrique traverse un trottoir ou soit imposé en aérien ? Il faudrait interpeller la Région par rapport à cette problématique car il y aura fatalement des demandes.

Monsieur DENAYER précise que son groupe à 4 remarques à formuler dont 3 en direction de la Région Wallonne. On ne va en effet pas demander pour l'instant des réflexions au niveau des communes alors que le cadre législatif autour de ces bornes n'existe pas notamment pour les habitants des immeubles à étages. La Région veut accélérer l'implantation de bornes de recharge électrique. N'est-ce pas un effet d'annonce du Ministre ? Quand on dit intensifier, on s'attend à de l'important. Or, on annonce ici 6 doubles bornes et 3 simples... On peut espérer que cela ne représente pas le déploiement voulu par la Région... Par ailleurs, la Région délègue aux intercommunales en l'occurrence IDETA. Troisièmement, on précise que les emplacements ont été décidés en concertation avec les communes. Enfin, les discussions sont toujours en cours pour l'implantation des bornes dans les grandes villes. On met la charrue avant les bœufs. Qui entretiendra ces bornes et qui les réparera en cas de problème ? Rien n'est prévu à ce sujet, c'est inquiétant.

Monsieur CHEVALIER entre en séance.

Monsieur VIVIER ajoute que le cahier des charges prévoit que les projets soient transmis à Namur pour le 15 février prochain. Ils se donnent deux mois pour décider et, pour le 1<sup>er</sup> août, les soumissionnaires seraient déjà en route avec une fin des travaux prévue en octobre 2025. Cela ne semble pas réalisable.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Colette BOCAGE

#### 4. Égouttage

IPALLE – Gestion intégrée et proactive des réseaux – Adhésion aux modules

Madame MORY précise que, dans le cadre de la lutte contre les inondations en Wallonie picarde et dans la perspective d'une gestion proactive des réseaux « eaux usées » et « eaux pluviales », IPALLE propose aux communes l'adhésion à 4 modules différents :

- Module 1 : *Échanges, avis, contrôles, conseils (module de base)*  
Ce module comprend :
  - La mise en place de supports et d'échanges avec le service technique communal comprenant le développement d'un Système d'Informations Géographiques (SIG) spécifique aux métiers communaux, les conseils, les formations sur les thématiques de la gestion de l'eau et la veille juridique ;
  - Les services de conseils et d'échanges avec les citoyens et les professionnels comprenant un Système d'Informations Géographiques regroupant les données du réseau d'égouttage et d'aqueduc, les remises d'avis d'urbanisme et les conseils aux particuliers, aux entrepreneurs ou aux architectes dans le domaine de la gestion de l'eau à la parcelle, ainsi que la publication des documents et informations sur les thématiques de la gestion de l'eau tant à la parcelle que sur le réseau.

En cas d'adhésion à ce module, la participation communale serait de 1,60 € hors TVA par habitant pour l'année 2023.
- Module 2 : *Entretien proactif des réseaux d'égouttage « eaux usées »*  
Entretien visant l'atteinte d'une fréquence d'intervention vicennale (sur une durée de 20 ans) sur le réseau « eaux usées ».  
En cas d'adhésion à ce module, la participation communale serait de 5,99 € hors TVA par habitant pour l'année 2023.
- Module 3 : *Entretien proactif des réseaux d'égouttage « eaux pluviales »*  
Entretien visant l'atteinte d'une fréquence d'intervention vicennale sur le réseau « eaux pluviales ».  
En cas d'adhésion à ce module, la participation communale serait de 3,00 € hors TVA par habitant pour l'année 2023.
- Module 4 : *Réalisation d'une modélisation hydraulique des réseaux d'égouttage et d'aqueduc.*  
L'objectif de ce module est de disposer d'une cartographie des débordements et de mises en charge de réseaux d'égouttage sur le territoire avec comme objectif, une échéance de 10 ans pour les zones prioritaires et de 20 ans pour la globalité du territoire. Cette cartographie serait un outil sur lequel se baser pour se positionner sur l'urbanisation actuelle et future.  
En cas d'adhésion à ce module, la participation communale serait de 0,50 € hors TVA par habitant pour l'année 2023.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur l'adhésion aux modules 1 « *Échanges, avis, contrôles, conseils (module de base)* » et 4 « *Réalisation d'une modélisation hydraulique des réseaux d'égouttage et d'aqueduc* ».

Madame MORY ajoute qu'il est proposé d'adhérer au module 1 car c'est une nécessité. Le module 4 est surtout important en cas d'urbanisation. Les modules 2 et 3 sont trop onéreux et il est préférable de faire appel à la main d'œuvre communale et travailler au cas par cas.

Monsieur VINCENT estime qu'Antoing dispose d'un réseau en relatif bon état. Les habitants signalent parfois des avaloirs bouchés mais il s'agit de problèmes ponctuels souvent liés à des incivilités. Ces problèmes sont par ailleurs rapidement gérés par la main d'œuvre communale. Il faut garder la mainmise sur ces petites interventions.

Le Président signale que des problèmes apparaissent en ce moment à la rue Neuve suite aux changements des positions de stationnement. Des affaissements apparaissent au droit de

raccordements d'égouts ou autres impétrants. La main d'œuvre communale fera les réparations nécessaires dès que les conditions climatiques le permettront.

Monsieur VIVIER rappelle que 3-4 endroits dans l'entité ne sont toujours pas équipés d'égouts notamment les rues du Large, de Vezoncheaux et du Porjet. L'adhésion aux modules 1 et 4 va coûter 15.142 € HTVA par an, montant indexable. Qu'est-ce que cet investissement va rapporter au citoyen ? Hormis remplir les caisses de l'intercommunale, cet investissement n'a pas d'intérêt.

Le Président rappelle que l'intercommunale aide les communes notamment en matière de cartographie de l'égouttage. Nous recevons de bons conseils pour la gestion de ce dernier. Certes, cela a un coût. Des travaux à la rue de Vezoncheaux sont prévus cette année. Si les gens se plaignent aujourd'hui à la rue du Large, c'est parce que les bassinets du chantier Plaquet ne sont plus activés aussi souvent qu'avant. Cette situation existe depuis de nombreuses années, les maisons étant égouttées vers l'arrière. A la rue du Porjet, comme à la rue des Chantiers, certaines maisons sont reprises en zone d'épuration individuelle et doivent être munies de leur propre station d'épuration.

Par 10 voix pour, 1 abstention (Groupe UCA) et 4 non (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

## 5. Ruralité

Candidature du GAL des plaines de l'Escaut au titre de la programmation 2023-2027 du programme européen LEADER.

Madame MORY signale que la Ministre TELLIER a, dans un courrier reçu par chaque commune rurale, invité celles-ci à s'associer avec ses voisins pour déposer ensemble leur candidature pour la prochaine programmation LEADER 2023-2027. LEADER est l'acronyme de « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ».

Les GAL (groupes d'actions locales) de la précédente programmation sont bien entendu également invités à poursuivre leur dynamique. Le GAL des Plaines de l'Escaut souhaite s'y inscrire.

Plusieurs étapes jalonnent la procédure. La principale est la rédaction du dossier.

Le Parc naturel, comme en 2015, mettra en œuvre le processus menant au dépôt du dossier. L'UE et la Wallonie y apportent leur soutien par un subside. Pour en bénéficier, outre la vérification de l'éligibilité du territoire aux critères LEADER, une délibération des Conseils communaux est nécessaire pour acter :

- Un soutien de principe de notre Commune à la candidature du GAL des Plaines de l'Escaut pour la prochaine programmation LEADER 2023-2027
- La désignation de la Commission de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut comme structure chargée de l'élaboration de la SDL du GAL.

Le dossier final du GAL des Plaines de l'Escaut sera présenté lors d'un prochain Conseil.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé au Conseil communal :

- De soutenir la candidature du GAL des Plaines de l'Escaut pour la programmation 2023-2027 LEADER.

- De confier à l'ASBL Commission de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut la mission d'élaboration du dossier de candidature au titre de GAL LEADER telle que définie par la Wallonie.

Monsieur VIVIER signale que 30.000 € sont prévus pour lancer ce processus dont 60 % pris en charge par LEADER et 40 % par le Parc Naturel. Cela ne revient donc pas à grand-chose si ce n'est que le citoyen paie au travers de la cotisation au Parc Naturel. Par rapport à la SDL (Stratégie de Développement Local), 1.100.000 € ont été obtenus pour financer des projets dans la phase de transition entre l'ancien et le nouveau GAL. Dans ce nouveau GAL, quels sont les nouveaux projets pour Antoing ?

Madame MORY précise, qu'à ce stade, il est proposé de désigner le Parc Naturel pour établir le dossier de candidature. Monsieur VIVIER précise que 11 à 12 projets sont en cours de réalisation ou de finition. Madame MORY étant présidente du GAL, que peut espérer Antoing comme projet qui soit intéressant pour le citoyen ?

Madame MORY signale qu'elle a eu une première prise de contact avec la Direction du Parc Naturel et d'autres réunions seront prévues prochainement.

Par 11 voix pour et 4 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Mélanie MORY

## 6. Dénomination de rue

Proposition d'attribution de nom de rue pour le nouveau quartier en construction parking de la Pêcherie à Antoing

Madame DELEPINE précise que, dans le cadre du projet de rénovation urbaine, la firme TRADECO commence le chantier de construction de deux immeubles au niveau du parking de la Pêcherie. Vu l'implantation de l'immeuble côté Escaut, il est nécessaire d'attribuer un nom de rue spécifique pour ce dernier, pour faciliter sa localisation par les services de secours et autres services.

Dans ce but, et sur base de la dénomination de l'ancien chemin communal n° 10 dit « *de la mare d'eau de Mory Etienne à la maison de Noulet Louis* » le Collège communal a proposé une appellation à la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie section wallonne. Cette dernière a remis un avis favorable sur le déterminant « Mare d'eau » en date du 21 décembre 2022.

Le Collège communal propose au Conseil communal de marquer accord sur l'appellation « Promenade de la Mare d'Eau ».

Monsieur VINCENT s'étonne que l'appellation « rue » n'apparaisse pas. L'avis de la Commission est sollicité sur base d'une proposition faite par le Collège. Pourquoi ne pas utiliser les ressources humaines au sein de la commune, les gens qui s'intéressent à l'historique communal. On pourrait créer un groupe ou une sous-commission qui se réunirait lorsqu'il y a un nom de rue à prévoir. Ces gens seraient certainement contents de pouvoir s'impliquer dans la commune. Ils pourraient ensuite proposer diverses appellations sur base par exemple de faits historiques dont on n'a pas ou plus connaissance. Quel antoinien sait que la commune est jumelée avec Plonsk ? Il y a eu des gens illustres à Antoing. A une époque,

Monsieur VINCENT avait proposé de créer la notion de citoyen d'honneur et n'avait pas eu de retour. A part le Square Raoul Cauvin, des gens qui ont marqué la commune ne sont pas mis en évidence.

Le Président précise qu'il existe le Stade Jean Huart, Bourgmestre qui a été très important pour la Commune. Dans le cas présent, on s'est basé sur le nom d'un chemin qui existait et qui a été supprimé lors de la démolition de l'écluse d'Antoing, le Collège n'a rien inventé. C'est en compulsant les archives communales que cette appellation a été retrouvée. Madame DELEPINE ajoute que c'est la Commission de Toponymie qui a proposé la dénomination « promenade ». Le Président admet qu'une commission puisse se réunir pour une prochaine dénomination.

Monsieur VIVIER signale que les gens ont parfois du mal à trouver certaines habitations sur base des noms de rue et propose que des bornes munies de QR Code soient installées de manière à diriger principalement les services de secours lorsque les intervenants ne connaissent pas les lieux.

Le Président précise qu'il ne pourra pas financer l'installation de bornes le long d'un chemin qui n'est pas communal.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE  
Politique responsable : Viviane DELEPINE

## 7. Circulation

A l'unanimité, le Conseil approuve la suppression d'un emplacement pour personne handicapée rue de la Chapelle n° 55 à Péronnes, suite au décès de la personne.

Agent traitant : Sabine DRAPIER  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 8. Cultes

Fabrique d'Eglise de Bruyelle – Budget 2023

Madame DELEPINE signale que le Conseil communal est invité à approuver le budget 2023 présenté par la Fabrique d'Eglise de Bruyelle, avec une part communale ordinaire de 6.144,61 €, et une part communale extraordinaire de 3.000,00 € suite au remplacement des portes d'accès au jubé. Elle ajoute qu'il y aura prochainement une modification budgétaire n° 01 pour l'enlèvement d'une couche d'une dizaine de centimètres de déjections de pigeon dans le clocher. A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Monsieur VINCENT rappelle sa demande concernant le patrimoine.

Agent traitant : Valérie TITELION  
Politique responsable : Viviane DELEPINE

## 9. Subsides aux sociétés

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside à l'Apper Hainaut d'un montant de 500 €. Subside annuel 2022.

A la question de Monsieur VINCENT, Monsieur DUDANT précise que cette association est intervenue à plusieurs reprises pour l'utilisation du circuit vélo installé au stade d'Antoing. Monsieur VINCENT ajoute qu'il ne faut pas hésiter à faire appel à l'expertise reconnue de cette association.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 10. Procès-verbal

Par 14 voix pour et 1 abstention (Monsieur VIVIER, absent au Conseil du 04/01/2023), le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 4 janvier 2023.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 11. Questions orales

Monsieur VINCENT revient sur le chantier de la rue Wattecant et de mande les dates de début et de fin estimée de ce chantier, son budget initial et la situation budgétaire actuelle, les motifs du retard sur le planning des travaux et enfin la date espérée de fin des travaux.

Madame MORY précise que :

- La date de début des travaux était : pour la phase 1 (sondages) : le 21 mars 2022 et la phase 2 (travaux) : le 09 mai 2022 ;
- La date estimée de fin des travaux : le délai d'exécution de la phase 2 est de 100 jours ouvrables. En début d'exécution, l'entreprise espérait terminer les travaux courant octobre 2022.
- Le montant d'attribution du marché : 462.306,53 € hors TVA ou 526.049,07 €, TVA comprise ;
- L'estimation du décompte des travaux : bien que le décompte n'ait pas encore été établi, nous pouvons affirmer que le montant de celui-ci (hors révisions contractuelles) sera très proche du montant d'attribution des travaux et probablement inférieur à celui-ci.
- Le(s) motif(s) du retard : le retard s'explique par des problèmes d'approvisionnement en pavés en cours d'exécution d'une part et par le fait que Proximus a décidé tardivement de remplacer les installations de la rue Wattecant d'autre part (malgré la tenue d'une réunion plénière impétrants le 26/10/2020). Pour ces raisons, l'exécution du chantier a été suspendue du 24/06/2022 au 7/8/2022 (intervention Proximus) et du 28/09/2022 au 11/10/2022 (pénurie de pavés). Par ailleurs, les conditions climatiques de fin d'année (période de gel) n'ont pas permis de terminer les travaux de pavage avant les congés de fin d'année.
- La date de fin de chantier estimée : le jointoiement des pavés ne pourra être réalisé que lorsque les conditions météorologiques favorables seront rencontrées (température supérieure à 5°C et temps sec). Il faudra ensuite attendre 1 à 2 semaines avant d'ouvrir la voirie au trafic automobile, le temps que le mortier fasse prise. La pose du produit

d'imprégnation sur la bande confort ne pourra être exécutée qu'au printemps 2023 (la voirie sera fermée à la circulation pendant maximum 1 semaine).

A la question de Monsieur VINCENT, le Président ajoute qu'il est nécessaire d'attendre les conditions météorologiques favorables pour réaliser le jointoiment des pavés et attendre une semaine et la prise du mortier pour pouvoir ouvrir la voirie à la circulation. Par la suite, il faudra à nouveau fermer la voirie une semaine au printemps pour réaliser la finition de la bande confort prévue pour les cyclistes. La voirie devrait être ouverte vers la mi-février au plus tard. Les joints sont déjà posés jusqu'à l'ancienne poste.

A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que la zone permettant aux riverains d'y passer en voiture a fait l'objet d'une réception technique au préalable. Monsieur VINCENT signale que les riverains n'ont pas eu accès à leurs garages pendant dix mois, ce que confirme Monsieur CHEVALIER. Monsieur VINCENT ajoute qu'il faudrait, à l'avenir, travailler avec des tronçons lorsque les travaux durent aussi longtemps.

Monsieur VERSCHEURE signale que, lors de la dernière commission des finances, les principales dépenses d'investissement ont été présentées et l'achat d'un tableau interactif pour une école et pour un montant de 15.000 € l'avait interpellé. Cela voudrait dire que pour équiper toutes les écoles, il faudrait un budget de 100.000 €. Est-ce bien utile ? La Région Wallonne a lancé un appel à projets pour équiper les écoles avec ce type de matériel. Nos écoles y ont-elles répondu ?

Monsieur DUDANT précise que ces 15.000 € concernent l'acquisition de 3 tableaux interactifs et pas un seul. Il y en aura un pour les maternelles de Fontenoy, un pour les maternelles de Calonne et un pour les primaires de Calonne. Nous arrivons à la fin de l'équipement de nos écoles car nous avons débuté cela il y a quelques années. Ces écrans sont munis de barres son et sont mobiles ce qui permet de les déplacer dans les classes selon les besoins. Quant à l'appel à projet, il visait du matériel numérique et l'école de Calonne a été retenue. Elle va obtenir des tablettes et des heures de formation pour le personnel éducatif. C'est un support très ludique qui est utilisé comme complément au tableau à craies traditionnel. C'est un outil très facile à l'utilisation et qui favorise l'inclusion des élèves quel que soit leur niveau. Cela permet également des travaux en commun.

Monsieur VERSCHEURE dit être convaincu de l'utilité de ces tableaux. A l'intervention de Monsieur VIVIER, Monsieur DUDANT précise que notre commune n'a pas attendu l'appel à projets pour équiper nos écoles. Nous investissons dans ce type de matériel depuis plusieurs années et arrivons à la fin de cet équipement.

Monsieur VERSCHEURE signale avoir lu un article dans un journal qui classait Antoing parmi les mauvais élèves en matière d'enseignement mais en parlant du secondaire ce qui est assez bizarre. Monsieur VIVIER ajoute qu'Antoing avait un taux de 38 % à l'instar de Lessines. Ce point sera vérifié.

Monsieur CHEVALIER expose sa question :

*« Un accident récent relaté dans l'édition du journal de lundi m'a interpellé.*

*Une camionnette a fait une embardée à la fin de la route longeant le lac dans le virage vers Laplaigne.*

*Je redoutais un accident dû à l'état de la route mais il semble qu'il n'en était rien mais force est de constater qu'un nid de poule très dangereux à l'entrée de la sablière n'a toujours pas*



*été rebouché malgré sa dangerosité et le fait que je l'ai déjà signalé. Maintes fois, des personnes empruntant cette route m'en ont fait la remarque que j'ai répercutée.*

*Je profite de cette question pour signaler que les voies d'accès à Antoing sont de moins en moins praticables : on connaît cette route chaotique vers Laplaigne, la route de Cimescaut qui impose le car-wash à chaque passage mais dont le revêtement résiste très bien. Je rajouterai maintenant la chaussée de Valenciennes dont la couche de bitume rajoutée par-dessus aura rapidement capitulé face aux camions. J'espère qu'on aura droit rapidement à un revêtement durable semblable à celui de la rue du coucou. Toutes ces voiries sont impraticables pour la mobilité douce.*

*Avez-vous fait un bilan des nuits noires ? De mon côté, je peux vous relater le cas de deux de mes patientes habituées à se lever la nuit dans le noir profitant de l'éclairage public pour se rendre aux toilettes et qui, en l'absence de celui-ci, ont dévalé l'escalier et se sont retrouvées aux urgences. Si même dans un environnement familial et journalier, cette situation engendre des accidents, qu'en est-il en rue ? Des accidents ont-ils eu lieu à cause de l'extinction de l'éclairage public ?*

*Et enfin comme suite à un autre article concernant les derniers mètres du Ravel vers la gare d'Antoing, j'ai effectué une marche sur ce circuit dimanche matin. J'y ai rencontré beaucoup de promeneurs et se croiser à pied était très dangereux étant donné l'humidité et la couche de feuilles mortes sur ce beau et large chemin en béton. Il y a longtemps que les feuilles ne tombent plus et on aurait pu espérer un passage d'un engin de nettoyage. A qui signaler cette situation pour une solution rapide ?*

*Qu'en est-il de la rue de Gaurain qui devrait être en cul de sac ? A-t-on changé d'avis pour éviter un trafic trop dense vers la rue Maréchal de Saxe ?*

*Ma question est donc : Y a-t-il une personne de contact à la ville où l'on peut signaler ce genre de problème pour qu'il soit réglé de façon efficace au bénéfice de tous ? »*

Le Président précise que la personne en cause dans l'accident a déclaré s'être endormie au volant. L'accident n'était donc pas lié à l'état de la route laquelle, pour rappel, est propriété du SPW – Voies navigables. Par ailleurs, la personne est riveraine des lieux. Pour rappel, l'Avenue du Lac s'étend depuis son carrefour avec la rue de Laplaigne jusqu'à l'entrée du village de Laplaigne. Cette voirie appartenant aux voies hydrauliques, c'est à elles d'effectuer les réparations. Nous avons écrit à plusieurs reprises et espérons que ces réfections se feront sans plus tarder. En ce qui concerne la chaussée de Saint-Amand sur Bruyelle, celle-ci est propriété du SPW-Routes tout comme la chaussée de la Clinkèrerie. Le permis d'exploiter reprend diverses obligations dans le chef de l'exploitant pour la sécurité routière aux abords de son exploitation. Quant aux investissements à consentir et le choix du revêtement de la voirie, cela n'est pas du ressort de la Commune.

Par ailleurs, les services de police n'ont pas connaissance d'un quelconque accident dû à l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 05 heures du matin pas plus qu'une éventuelle recrudescence des vols de tous types.

Monsieur VINCENT quitte la séance.

Monsieur CHEVALIER estime que l'extinction de l'éclairage public durant la nuit sera une très bonne chose lorsqu'il sera de type intelligent et s'allumera au passage d'une personne.

Concernant le Ravel, le Président précise que nos services techniques effectuent un débroussaillage et nettoyage du Ravel deux fois par an. Ils passent aussi régulièrement pour des dépôts sauvages sans parler du passage conséquent de l'équipe propreté. On peut toujours plus évidemment... En cas de problème, il ne faut pas hésiter à contacter nos services techniques.

Concernant la rue de Gaurain et comme prévu par le règlement passé devant le Conseil Communal, elle est bien en cul-de-sac jusqu'au cimetière. Au-delà, elle est limitée aux piétons, cyclistes, chevaux et convois agricoles. La signalisation est claire à ce sujet bien que certains riverains ont déjà été verbalisés par les services de police... La rue Maréchal de Saxe a toujours été et reste une voirie de transit vers Vezon, on ne saura jamais changer cela. La modification apportée à la rue de Gaurain ne semble pas avoir eu un impact significatif sur la circulation dans cette voirie. Les services de police y sont attentifs.

Pour les personnes de contact :

- Pour un problème de sécurité routière : la police locale ;
- Pour tout autre problème : nos services techniques, le responsable des travaux et le Directeur Général.

Le Président ajoute que la Ville et les carriers ont investi dans le nettoyage de l'égouttage de la chaussée en face de CBR mais cela se rebouche déjà et cette voirie est dangereuse en période de pluies et encore plus de gel. Nous écrirons à nouveau au SPW-Routes et au SPW-Voies navigables pour qu'ils entretiennent leurs voiries respectives. Il en est de même des accotements.

Monsieur DENAYER précise que le Bourgmestre, lorsqu'il a connaissance d'un danger sur une voirie de l'entité, a le devoir d'interpeller son propriétaire si ce n'est pas une voirie communale. Cependant, à défaut d'agissement de ce dernier, le Bourgmestre a le pouvoir d'intervenir à charge dudit propriétaire. Bien que l'on ait interjeté appel, la commune a récemment été condamnée solidairement pour un accident qui a eu lieu sur la Nationale 52 car le Bourgmestre, en vertu de la législation, doit assurer la sécurité sur le territoire de sa commune. Il ne faut pas hésiter à prendre des mesures provisoires que ce soit au niveau signalisation ou autre.

Madame BOCQUET expose sa question :

*« Quelle belle réalisation que ce cabinet médical de Bruyelle :*

*Je m'étais inquiétée pour les travaux qui devaient encore être réalisés en vue de rendre le cabinet médical de Bruyelle accessible aux PMR :*

- *Adaptation de l'alimentation électrique du futur élévateur PMR suite à la modification de la position de celui-ci (travail à réaliser par la main d'œuvre communale). Fait*
- *Installation du plateau élévateur (travaux prévus fin 2022). Fait*
- *Réfection locale du mur du bâtiment (travaux prévus fin 2022). Fait*

*Pour avoir discuté avec plusieurs patients de ce cabinet , il apparaît que l'on pourrait encore aller plus loin et pour la sécurité et le bien-être des utilisateurs :*

1. *Pensez-vous à poser une rampe d'escalier extérieure ... les marches sont assez larges et tout le monde ne prend pas l'élévateur.... (normes de la cfwb)*
2. *Il faudrait changer le « garde-fou » la rambarde de sécurité, le garde-corps sur le palier en face de la porte d'entrée, je le dis depuis longtemps, je crois que les normes ne sont pas atteintes (à savoir la hauteur suivant la profondeur des murs - normes de la cfwb). »*

Madame BOCAGE précise que, même si aucun accident n'a jamais été constaté lors de l'utilisation de ce bâtiment, il est effectivement envisagé de placer une nouvelle main courante côté bâtiment à partir de la 3<sup>ème</sup> marche.

Concernant le garde-fou, cela a été prévu car la hauteur du garde-corps métallique n'est pas hauteur réglementaire. Une demande a été faite auprès de la société Stalift et celle-ci propose la pose d'un vitrage d'1,10 m de haut sur le garde-corps existant pour un montant compris entre 1.500 € et 2.500 €. Mais cela va défigurer le bâtiment. Dès lors, on va confier à la main d'œuvre communale la pose d'une lisse métallique placée à hauteur réglementaire ce qui sera plus esthétique et moins onéreux.

### **SEANCE SECRETE**

La séance est levée à 19 h 55.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS